Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : IP Extraction Feed

Code du produit : X2156

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119480190-46-0000, 01-2119480190-46-0001

Synonymes : Crude C5, Crude C5 Stream, Crude isoprene, Hydrocarbons

C5-rich, IP Feed, Isoprene concentrate, Raw C5's

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Intermédiaire chimique., Matière première utilisée dans l'industrie chimique., Utiliser comme composant d'un carbu-

rant

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Réservé aux utilisateurs professionnels., Ce produit ne doit

pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre Antipoisons: 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Liquides inflammables, Catégorie 1 H224: Liquide et vapeurs extrêmement inflam-

mables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e) H302: Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Dermale H312: Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes

H335: Peut irriter les voies respiratoires. cibles - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 2

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350: Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœ-

tiques.

tus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H341: Susceptible d'induire des anomalies géné-

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger **DANGERS PHYSIQUES:**

> H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

> > DANGERS POUR LA SANTÉ :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée. H315

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance. Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
hydrocarbures riches en C5	68476-55-1 270-695-5 649-402-00-3 01-2119480190-46	Flam. Liq. 1; H224 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411	<= 100

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
Isoprene	78-79-5, 201-143-3	Flam. Liq.1; H224 Muta.2; H341 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	10 - 30
penta-1,3-diène	504-60-9, 207-995-2	Flam. Liq.2; H225	10 - 20
pentane	109-66-0, 203-692-4	Flam. Liq.1; H224 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H336 Aquatic Chronic2; H411 EUH066	15 - 20
isopentane	78-78-4, 201-142-8	Flam. Liq.1; H224 Asp. Tox.1; H304	10 - 15

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

5.0 24.03.2025 800001001047

		STOT SE3; H336 Aquatic Chronic2; H411	
cyclopentadiène	542-92-7, 208-835-4	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.3; H301 Acute Tox.3; H311 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	5 - 12
Dicyclopenta- diene	77-73-6, 201-052-9	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H302 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.2; H330 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Repr.2; H361 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic2; H411 ———————————————————————————————————	2-5
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	>= 0 - < 0,1
1,3-butadiène	106-99-0, 203-450-8	Flam. Gas1A; H220 Press. GasLiquefied gas; H280 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350	>= 0 - < 0,1
TBP (tert- butylphenol) -	27178-34-3, 248- 300-2	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312	<= 0,015

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

inhibitor	Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Aquatic Chronic2; H411	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de

rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Rincer la bouche.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.

mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Une altération des organes hématopoïétique peut être mise en évidence par : a) de la fatigue et une anémie (hématies), b) une diminution de la résistance aux infections et/ou des hématomes et saignements excessifs (effet plaquettaire). Une altération du coeur peut être mise en évidence par une respiration courte, et dans les cas sévères, par un collapsus (arrêt cardiaque).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être néces-

saires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de rem-

plissage, de déchargement ou de manipulation.

Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu.

Protéger de la lumière.

Transfert de Produit : En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles

seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle. Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipula-

tion.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Doit être maintenu inhibé lors du stockage et du transport car le matériau peut polymériser.

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Réagit avec l'oxygène atmosphérique. Le produit contient un stabilisateur pour inhiber la modification oxydative de couleur. Un stockage prolongé du produit peut amener à la perte de

l'effet du stabilisant.

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se polymériser avec dégagement de chaleur.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Isoprene	78-79-5	TWA	3 ppm 8,4 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8 heures TWA.
pentane	109-66-0	VLE 8 hr	600 ppm 1.800 mg/m3	BE OEL
pentane		VLE 15 min	750 ppm 2.250 mg/m3	BE OEL
pentane		TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	Information supplémentaire: Indicatif		
isopentane	78-78-4	VLE 8 hr	600 ppm 1.800 mg/m3	BE OEL
isopentane		VLE 15 min	750 ppm 2.250 mg/m3	BE OEL
isopentane		TWA	1.000 ppm 3.000 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	ipplémentaire: Indic	atif	
cyclopentadiène	542-92-7	VLE 8 hr	75 ppm 206 mg/m3	BE OEL
Dicyclopentadiene	77-73-6	VLE 8 hr	5 ppm 27 mg/m3	BE OEL
benzène	71-43-2	VLE 8 hr	0,5 ppm 1,65 mg/m3	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de			

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

	l'arrêté roya	Il du 2 décembre 1	ce en question relève du 6 1993 concernant la protect position à des agents canc	tion des travailleurs
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme In- terne Shell (NIS) pour 8- 12 heures TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes
1,3-butadiène	106-99-0	VLE 8 hr	1 ppm 2,2 mg/m3	BE OEL
	plication de	l'arrêté royal du 2 contre les risques	a substance en question décembre 1993 concerna- liés à l'exposition à des a	ant la protection des

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
IP Extraction Feed	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	0,34 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
IP Extraction Feed	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
Remarques:	Compartiment de l'Environnement Valeur Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconr ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier u seule concentration PNEC typique pour de telles substances.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Informations générales

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Portez des gants ou gantelets résistant aux produits chimiques et au froid, des bottes et un tablier. Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 $^{\circ}$ C (149 $^{\circ}$ F)] répon-

dant à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Couleur : Incolore à légèrement coloré.

Odeur : forte

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 34 - 60 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

: 12 %(V)

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : < -20 °C

Température d'auto-

inflammation

: > 200 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Typique 0,25 mPa.s (0 °C)

Méthode: ASTM D445

Typique 0,22 mPa.s (20 °C) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 58,4 kPa (20 °C)

Densité relative : 0,7 (20,0 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 678 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2,3

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Code de classification: Non répertorié

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une exposition prolongée à l'air peut conduire à la formation de péroxydes. Réagit avec les oxydants forts.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

10.2 Stabilité chimique

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se polymériser avec dégagement de chaleur.

Réagit violemment avec:

Acides nitrique, sulfurique et chlorosulfurique.

S'oxyde au contact de l'air pour former des péroxydes instables.

Une polymérisation peut se produire a des températures élevées.

Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Exposition à la lumière solaire.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Acides forts. Bases fortes. Alliage de cuivre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend fortement des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative, il se dégage dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Peut être nocif par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle): 1.183 mg/kg Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Nocif par contact avec la peau.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): >300 <=2000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): 1.183 mg/kg Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques Remarques : Nocif par contact cutané.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques. Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques. Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Mutagène; positif dans les essais in vivo.

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 478 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Mutagène; positif dans les essais in vivo.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques. Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques. Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Mutagène; positif dans les essais in vivo.

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 478 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Mutagène; positif dans les essais in vivo.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Autre méthode d'orientation. Remarques : Peut provoquer le cancer.

Groupe 2B de l'IARC: Eventuellement cancérigène pour l'être

humain.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Groupe 2B de l'IARC: Eventuellement cancérigène pour l'être

humain.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Autre méthode d'orientation. Remarques : Peut provoquer le cancer.

Groupe 2B de l'IARC: Eventuellement cancérigène pour l'être

humain.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Groupe 2B de l'IARC: Eventuellement cancérigène pour l'être

humain.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
hydrocarbures riches en C5	Cancérogénicité Catégorie 1B
Isoprene	Cancérogénicité Catégorie 1B
penta-1,3-diène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
pentane	Aucune classification relative à la cancérogénicité
isopentane	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Other C5 Hydrocarbons	Aucune classification relative à la cancérogénicité
cyclopentadiène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Dicyclopentadiene	Aucune classification relative à la cancérogénicité
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A
1,3-butadiène	Cancérogénicité Catégorie 1A
TBP (tert-butylphenol) - inhibitor	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
hydrocarbures riches en C5	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
Isoprene	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme
1,3-butadiène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central, Voies respiratoires

Remarques : Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépres-

sion du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central, Voies respiratoires

Remarques : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 12,4

ma/

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOELR (Boues activées, déchets ménagers): 2 mg/l

Durée d'exposition: 5 h

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Biodégradabilité : Biodégradation: 9 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,2 - 2,1

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

hydrocarbures riches en C5:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 3295
ADR : 3295
RID : 3295
IMDG : 3295
IATA : 3295

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

(CONTAINING ISOPRENE AND PENTADIENE STABILIZED)

ADR : HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

RID : HYDROCARBURES, LIQUIDES, N.S.A.

IMDG : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

((hydrocarbons, C5-rich)

IATA : HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (INST, N2, CMR) CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : I Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : I Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne: oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 2

Nom du produit : IP Extraction Feed (contains Isoprene; 1,3-Cyclopentadiene

dimer (molten))

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

hydrocarbures riches en C5 (Numéro sur la liste 29, 28) Isoprene (Numéro sur la liste 28) 1,3-butadiène (Numéro sur la liste

29, 28)

benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29, 28)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5a européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Produit est soumis à l'accord de coopération concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuseur la base du directive Seveso III (2012/18/EU).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AIIC : Listé

DSL : Listé

TSCA : Listé

IECSC : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

 Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé comme nocif R22/H302 s'il est avalé. Le même conseil de contrôle s'applique à tous les usages de ce produit et est inclus dans la rubrique 8 de cette FDS. Un scé-

nario d'exposition au produit n'est pas donné.

Le niveau de classification de ce produit dans les dangers pour la santé a augmenté dans la rubrique 2. Assurez-vous que les rubriques pertinentes (surtout les rubrique 4, 8 et 11) sont étudiées attentivement.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du me	élange:	Procédure de classification:
Flam. Liq. 1	H224	Sur la base de données d'essai.
Acute Tox. 4	H302	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des données.

.

Acute Tox. 4 H312 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Skin Irrit. 2 H315 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées

Eye Irrit. 2 H319 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées

STOT SE 3 H335, H336 Jugement d'experts et à la détermina-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

tion de la force probante des don-

nées.

Muta. 2 H341 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées

Carc. 1B H350 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Repr. 2 H361 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Aquatic Chronic 2 H411 Jugement d'experts et à la détermina-

tion de la force probante des don-

nées.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Production de polymères

- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

BE / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000347	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation comme processus chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

5.0 24.03.2025 800001001047

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que l'opération est effectuée à Nettoyer immédiatement les déverseme Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. Conserver les résidus de vidange dans un hermétiquement dans l'attente de leur él recyclage ultérieur. Stocker la substance à l'intérieur d'un sy S'assurer que les transferts de matière se ment ou sous une ventilation à extraction S'assurer que l'opération est effectuée à	nts. à EN140 avec filtre un stockage fermé imination ou pour un estème fermé. se font sous confine- n.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement	
La substance est une UVCB			
Principalement hydrophobe	•		
Difficilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat		5E+04	
Part du tonnage régional utilis		1	
Tonnage annuel du site (tonn		5E+04	
Tonnage quotidien maximal of		1,7E+05	
Fréquence et durée d'utilisa		1,7 = +05	
•	ation		
Rejet continu.	-\-	200	
Jours d'émission (jours/année): 300			
	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100			
		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 5,0E-02			
		5,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):		2.05.02	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-03		3,0⊑-03	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04			
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets			
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur		
	des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.			
	causé par microbesdans les stations		
d'épuration .			
Eviter les déversements de s eaux usées du site ou les réc	ubstance non diluée dans le réseau des		
,	on d'épuration publique, il est inutile de		
•	ondaire des eaux usées sur site. ur atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):			
Traiter les eaux usées sur site	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	75,3	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,2E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000352	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
·	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ESVOC SpERC 6.1a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme intermédiaire dans des installations fermées ou confinées (sans relation avec les Conditions strictement contrôlées). S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	·	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	S'assurer que l'opération est effectuée à Nettoyer immédiatement les déversemer Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. Conserver les résidus de vidange dans un hermétiquement dans l'attente de leur éli recyclage ultérieur. Stocker la substance à l'intérieur d'un systemes substance à l'intérieur d'un systemes substance à l'intérieur d'un systemes.	nts. à EN140 avec filtre un stockage fermé imination ou pour un stème fermé. e font sous confine-
	ment ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	Complexe	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées	liaća dana la vénian.	0.4
Part du tonnage européen uti		0,1
Quantités régionales d'utilisat		2E+04
Part du tonnage régional utilis		0,75
Tonnage annuel du site (tonn		1,5E+04
Tonnage quotidien maximal d		5E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 300		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		_
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): 2,5E-02		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1E-03		1E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		
En raisons de pratiques qui d	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce. En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		90
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 90,8 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		
j.::::::::::::::::::::::::::::::::::::	1 1 1 ,	ı

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 23.01.2025

24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025 5.0

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions of macuras relatives any stations d'énuration municipa	laa	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa		
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	95,5	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Senté	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travameur	
3000000350	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités	Chargement en vrac dans des installations fermées ou confi-
couverts par le scénario	nées (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les
	véhicules routiers et dans les conteneurs IBC - Intermediate
	Bulk Container) incluant les expositions accidentelles lors du
	prélèvement d'échantillons, du stockage, du déchargement,
	de la maintenance et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	uotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour cer-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	tains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	T	_
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le systèm d'opérer sur l'équipement. S'assurer que l'opération est effectuée à Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. Nettoyer immédiatement les déversemer Conserver les résidus de vidange dans un hermétiquement dans l'attente de leur éli recyclage ultérieur.	l'extérieur. à EN140 avec filtre nts. ın stockage fermé
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un sys S'assurer que les transferts de matière s ment ou sous une ventilation à extractior S'assurer que l'opération est effectuée à	e font sous confine- n.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	•	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisa		5E+04
Part du tonnage régional utilis		2E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1E+02
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisation		,
Rejet continu.		
,		20
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		vironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		
cation des mesures de gestic		
	Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1E-05	
avant application des mesure	es de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1E-05		
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		1
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		14 1 14
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de ments d'eau douce.	l'environnement au travers des sédi-	
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):		90
		I

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025 5.0

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 2.1 - Senté	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu 4.4 Contá	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010376	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de carburants (ou d'additifs pour carburants) et comprend les activités associées avec le transfert , l'utilisation, la maintenance des équipements et la gestion des déchets.

	des décriers.
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 kPa
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veil-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	positions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médi- cale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsavec des expositions occasionnelles et contrôlées.	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	Conserver les résidus de vidange dans un hermétiquement dans l'attente de leur éli recyclage ultérieur.	
Stockage.avec des expositions occasionnelles et contrôlées.	Stocker la substance à l'intérieur d'un systemes substance à l'intérieur d'un systeme substance substance à	e font sous confine- n.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe	•	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		1E+04
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn		1E+04
Tonnage quotidien maximal d		3,3E+04
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	9):	300
	c non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		I .
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5E-02
cation des mesures de gestio		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1E-05		
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0E+00		0E+00
les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
des estimations issues de pro		
ments, les émissions dans	niques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
ments d'eau douce.	'environnement au travers des sédi-	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des eaux usées n'est nécessaire sur site.		95
mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
pour atteindre le niveau exigé		0
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues inc La boue doit être incinérée, s	dustrielles sur les sols naturels. tockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	lles

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025 5.0

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	30,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	05.5
	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+07
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	
711 1 4	

élimination

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 **ESTIMATION DE L'EXPOSITION**

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu AA Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010377	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Production de polymères- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 6, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ERC6c, ESVOC SpERC 4.20.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de polymères à partir de monomères dans le cadre de procédés continus et par batch. Comprend la production, le recyclage et la valorisation, le dégazage, le déchargement, la maintenance des réacteurs et la formation immédiate de polymère (à savoir compoundage, pastillage, dégazage du produit). Application professionnelle de revêtements et d'encres

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITII ISATION FT
GEOTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	-
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 kPa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisation Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliora des procédés (y compris l'automatisation rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation les installations confinées, les équipemer ventilation générale/locale par aspiration les équipements et vider les conduites avition. Autant que possible, nettoyer/rincer les travaux de maintenance. Limiter l'acce sonnes autorisées en cas de risque d'exptechniciens aux tâches à mener pour réd Porter des gants et une combinaison de téviter une contamination cutanée. Porter) pour éliminer les n de mesures comme nts dédiés et une adaptée. Vidanger vant d'ouvrir l'installa- l'installation avant ès aux seules per- position. Former les uire l'exposition.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Transferts de matière en vractransportavec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en conti- nuavec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Opérations de finis- sageProcédé en lotsavec une collection d'échantil- lonsDésactivation et sup- pression du catalyseur, lavage et stripage / distilla- tion pour éliminer le mono- mère n'ayant pas réagi	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur., ou: assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Stockage intermédiaire du polymère	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 01.04.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Adjonction d'additif et stabi- lisation	Limiter la teneur de la substance dans le Assurer une ventilation par extraction au S'assurer que l'opération est effectuée à , ou: assurer un niveau suffisant de ventilation moins de de 3 à 5. changements d'air pa	x points d'émission. l'extérieur. n générale (pas
Mélange dans des conte- neurs.Procédé en lots	Limiter la teneur de la substance dans le assurer un niveau suffisant de ventilation 15. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction au	n contrôlée (de 10 à
PastillageExtrusion et masterbatching	Limiter la teneur de la substance dans le assurer un niveau suffisant de ventilation 15. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction au	contrôlée (de 10 à
Pastillage et tamisage des pastilles(systèmes ouverts)	Limiter la teneur de la substance dans le S'assurer que les transferts de matière s ment ou sous une ventilation à extraction	e font sous confine-
Maintenance de l'équipe- ment	Vidanger et laver à grande eau le systèm d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversemer Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux. Conserver les résidus de vidange dans u hermétiquement dans l'attente de leur éli recyclage ultérieur.	nts. à EN140 avec filtre ın stockage fermé
Stockage.avec des expositions occasionnelles et contrôlées.	Limiter la teneur de la substance dans le Stocker la substance à l'intérieur d'un sys éviter les activités avec une exposition de	stème fermé.
Section 2.2		
La substance est une UVCB	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Principalement hydrophobe	complexe	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		<u> </u>
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		2E+04
Part du tonnage régional utilis		0,75
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		5E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné		300
	Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3E-03
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	T
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	22.2
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	90,8
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	1 1
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions at manuras relativas aux stations diánuration municipa	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5
d'épuration des eaux usées publique (%)	OF F
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	15+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2E+03
(m3/jour):	ZL+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	cii vac ac icai
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	rlementations lo-
cales et/ou nationales.	giornomations to
Salos of our flationalos.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	9.0

ļ	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé		
	Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen	
	sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

IP Extraction Feed

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

5.0 24.03.2025 800001001047 Date d'impression 01.04.2025

estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).